

**5<sup>EMES</sup> RENCONTRES NATIONALES DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT**  
**7 et 8 octobre 2004 - Lille et Dunkerque**

**Atelier 2A : Politique sportive à l'échelle du territoire intercommunal**  
**Du sport santé au spectacle sportif : quelle politique sportive pour une agglomération ?**

Pierre Arnaud / Pascal Mercier  
Conseil de Développement de l'Agglomération Grenobloise

Cela fait maintenant plus de deux ans que la commission Temps Libre Temps Fort (TLTF) du Conseil de Développement (C2D) de l'agglomération de Grenoble a mis cette question au centre de ses travaux. Durant cette période, quatre séances plénières du C2D ont porté spécifiquement sur la thématique du sport et des pratiques sportives : i) le 3 juin 2003 « dimension sportive de l'agglomération », ii), le 7 octobre 2003, « comment imaginer de nouvelles compétences à la métro : l'exemple du sport », iii) le 3 février 2004, « présentation du projet du stade d'agglomération » et iv) le 29 juin, « réflexion sur l'insertion du stade d'agglomération dans son environnement ». C'est tout à la fois la séance plénière du 23 juin et la volonté de la commission TLTF de sortir d'un certain éparpillement qui ont conduit celle-ci à travailler principalement sur la dimension sportive, resserrant ainsi son champ d'investigation initial qui repose sur le sport, la culture, les loisirs et le tourisme.

Dans ce cadre, la commission a eu comme préoccupation centrale de mettre en œuvre une réflexion globale sur les pratiques sportives, dans la perspective de sensibiliser les élus de la Métro sur l'intérêt et les contours d'une éventuelle intervention intercommunale. L'enjeu était de faire un diagnostic sur la situation actuelle du sport dans l'agglomération et d'initier une réflexion prospective sur son développement pour les années à venir. La commission a ainsi construit une "méthodologie" de travail (présentée et validée lors du C2D du 7 octobre 2003) organisée autour de trois axes : i) pourquoi prendre la compétence sportive, ii) de quelle compétence sportive parle-t-on, iii) comment s'engager dans un processus de prise de compétence ? (présentation du diaporama). Sur cette base, la réflexion s'est appuyée d'une part sur une série d'auditions des acteurs locaux sur un certain nombre de thèmes (pratiques associatives et pratiques libres, sport scolaire et universitaire, besoins et difficultés actuels des clubs, sport de haut niveau, sport et développement économique, sport et aménagement du territoire, etc.) et d'autre part sur la réalisation de deux enquêtes (commanditées au laboratoire Sport et Environnement Social de l'Université Joseph Fourier de Grenoble), pour la première auprès des mairies dans le but d'approcher les politiques sportives actuellement mises en œuvre dans les communes de l'agglomération, pour la seconde auprès des associations sportives avec pour objectif d'identifier le fonctionnement, les besoins et les préoccupations actuelles des acteurs de la vie sportive grenobloise. A l'issue de cette démarche, prévue pour

la fin de l'année 2004, la commission souhaite rendre un document de contributions pour l'élaboration d'un Schéma de Développement du Sport pour l'agglomération sur la base de suggestions, propositions, orientations avec comme enjeu de dépasser la « simple création/gestion d'équipements ou de réseaux d'équipements » et de s'installer sur une véritable « politique globale de développement sportif », comme l'indique l'intitulé de cet atelier.

Au regard de ce qui précède, nous devrions aujourd'hui être dans une phase terminale de la démarche engagée. Ce n'est pas le cas, et pas seulement pour des raisons de temps au regard du programme, que l'on peut juger ambitieux, que s'était donnée la commission. Le travail engagé a en effet produit des effets connexes, qui méritent d'être présentés ici car ils sont susceptibles d'interroger la place et le rôle d'un C2D.

- **1<sup>er</sup> effet connexe** : la Métro a officiellement engagé, depuis le mois de mars 2004, une démarche de réflexion concernant la prise de compétence sport. A cet effet, elle a mis en place un dispositif articulé autour d'un comité de pilotage (composé de deux élus et de représentants des services de la Métro), d'un groupe de suivi permanent et d'un groupe de travail, l'objectif étant de produire des scénarios globaux quant à une compétence sport, dans la perspective d'engager un débat public au printemps 2005 sur ce thème. Dans ce contexte, la Métro a résolument intégré les résultats et les acteurs de la commission dans sa propre démarche (et non pas emprunter le travail de la commission ou le laisser en l'état). Ceci concrétise certainement le changement des relations entre les élus et les services de la Métro et la commission, 2<sup>ème</sup> effet connexe ;

- **2<sup>ème</sup> effet connexe** : la restitution progressive des travaux de la commission a marqué une autre approche dans les relations entre la commission TLTF et la Métro, faisant **passer la commission d'une existence institutionnelle à une existence fonctionnelle** : les problématiques et les réflexions développées à propos de la prise de compétence ont rencontré un écho certain auprès des services et de certains élus de la Métro. D'« agitateurs d'idées », la commission est ainsi devenue un partenaire dont les travaux présentaient un intérêt concret pour la Métro. Ce changement de position a conduit à une autre relation entre Commission et Métro : de **force de proposition**, celle-ci est devenue **lieu d'interpellation**. Lors d'une plénière du Conseil de Développement, le responsable des services administratifs a publiquement interpellé celui-ci afin de travailler sur le dossier difficile de l'aménagement du stade d'agglomération. Autour d'un groupe de travail, la commission TLTF a alors engagé une démarche d'interviews de différents protagonistes concernés par cet aménagement (élus, associations de quartier, MJC, services de la Métro, etc.) et présenté les résultats de son travail lors d'une plénière (29/06/04) en présence des élus et des services de la Métro.

- **3<sup>ème</sup> effet connexe** (qui concerne plus particulièrement le rôle et la fonction de la commission TLTF) : il nous faut mettre en exergue deux risques de dérive dans ce processus : i) l'efficacité et la cible du travail ont conduit à une limitation du nombre des participants à la commission, apparentant celle-ci à un groupe d'expert et non plus à une véritable ouverture sur la société civile ; ii) le recentrage sur la thématique du sport a conduit à évacuer la dimension artistique de la réflexion, le temps étant compté pour des participants bénévoles ayant tous une activité professionnelle. Il sera nécessaire de revenir sur ce qui peut apparaître comme des dysfonctionnements, d'une part pour en prévenir les causes dans l'avenir, d'autre part, pour réinvestir les démarches à propos des activités artistiques.

Dans tous les cas, ces jeux d'action, de réaction, d'interaction, sont certainement à analyser plus amplement pour un éventuel réinvestissement : l'atelier peut contribuer à cela. Nous espérons au moins qu'il suscitera le questionnement.